

Réf: Dossier N° 127939

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NAGIL CONSTRUCTION » en abrégé « NCO »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI quartier
32 non loin de la station PETRO IVOIRE, Lot 22, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/07/2022 , et enregistrés au CEPICI le 22/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NAGIL CONSTRUCTION » en abrégé «
NCO »

Objet : Construction immobilière, aménagement, lotissement, réhabilitation de bâtiment, promotion immobilière, travaux publics (TP), transport et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- a prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI quartier
32 non loin de la station PETRO IVOIRE, Lot 22, Ilot 4

Dirigeant(s) : M KOUASSI N'GUESSAN NAGIL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06830 du 28/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°34226/GTCA/RC/2022 du 28/07/2022

